



*Volvic, le 25 juin 2019*

## **CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2019/2020**

### **MATERNELLE-ÉLÉMENTAIRE**

**A LIRE ATTENTIVEMENT**

#### **❖ CALENDRIER SCOLAIRE :**

<b>RENTRÉE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b><u>LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019</u></b> à 8H50 pour les élèves de MS/GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2 dans la cour de l'école</li><li>• <b><u>MARDI 3 SEPTEMBRE 2019</u></b> à 10H00 pour les élèves de TPS/PS dans la cour de l'école. Après l'accueil, une réunion est prévue pour les parents.</li></ul>
<b>VACANCES</b>	
<b>TOUSSAINT</b>	<b>Du vendredi 18 octobre 2019 au lundi 4 novembre 2019</b>
<b>NOËL</b>	<b>Du vendredi 20 décembre 2019 au lundi 6 janvier 2020</b>
<b>HIVER</b>	<b>Du vendredi 21 février 2020 au lundi 8 mars 2020</b>
<b>PRINTEMPS</b>	<b>Du vendredi 17 avril 2020 au lundi 4 mai 2020</b>

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.*

**Je vous demanderai de respecter le calendrier scolaire ainsi que les dates de vacances.**

## ❖ LE RÈGLEMENT INTERIEUR :

Il va être retravaillé avec l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement au cours des journées pédagogiques de fin d'année.

Il vous sera présenté à la rentrée scolaire. Après une lecture attentive avec votre enfant, ce dernier et vous-même devraient le signer montrant ainsi votre engagement à le respecter.

## ❖ HORAIRES :

→ MATIN : 8H30 – 11H30

**Pour le bon déroulement des cours,  
IL EST DEMANDE A TOUS LES ELEVES D'ÊTRE A L'HEURE**

→ APRES-MIDI (**ATTENTION CHANGEMENT**) : 13H30 – **16H45**

Par mesure de sécurité, les enfants ne prenant pas leur repas à l'école ne seront acceptés qu'à partir de 13H15 (sauf pour les enfants participant à des activités extrascolaires).

Il est rappelé que la présence des élèves des cours élémentaires est obligatoire **tout au long de l'année.**

Pour chaque sortie d'élève en dehors des heures normales (maladie, autorisation exceptionnelle) **un registre devra être signé au secrétariat** par la personne qui viendra chercher l'élève.

## ❖ RÉPARTITION DES CLASSES :

PS/MS	Mme VALLEIX-BARRERE M. CIA
MS/GS	Mme LABONNE
CP/CE1	Mme BOROT
CE1/CE2	Mme HAVETTE
CM1/CM2	Mme TAILLANDIER
Regroupement d'Adaptation (1/2 temps)	Mme KONARE

## ❖ ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (A.P.C.) :

Chaque enseignant informera au fur et à mesure les familles des élèves concernés ainsi que les jours et créneaux horaires.

## ❖ RETARD :

Pour tout retard, se présenter au secrétariat avant de se rendre en classe.

## ❖ ABSENCES :

Pour les élèves des cours élémentaires, toute absence doit être signalée par la famille le matin même. **Un mot écrit doit être remis, au retour de l'élève, à sa maîtresse. Des absences répétées et non justifiées feront l'objet d'un signalement auprès de l'Académie.**

Pour une absence prolongée (plus de 3 jours), un certificat médical est obligatoire.

Toute absence pour convenance personnelle ne peut être qu'exceptionnelle et doit faire l'objet d'une information écrite préalable auprès du Chef d'Etablissement avec exposé précis du motif de l'absence.

## ❖ FACTURATION :

Il est prévu une facture mensuelle qui sera donnée à votre enfant (l'aîné(e) pour les fratries).

## ❖ ÉTUDE (1€ par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

**A partir du mardi 3 septembre 2019** (de 17H00 à 18H00). Elle aura lieu les lundis, mardis et jeudis.

**Tout élève perturbant l'étude ne sera plus accepté.**

## ❖ GARDERIE (1€ par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

**A partir du lundi 2 septembre 2019**, 17H00. Il vous est demandé de bien respecter les horaires, notamment pour celui du soir (**18H30 les lundis, mardis et jeudis / 17h30 le vendredi**)

## ❖ ASSURANCES :

Les parents doivent fournir une attestation « Responsabilité civile + individuelle accident » qui devra être remise avant le 15/09/2019.

→ Vous avez la possibilité de souscrire à l'assurance proposée par l'établissement : « La Mutuelle Saint Christophe » : le document d'adhésion sera distribué le jour de la rentrée

❖ **FOURNITURES SCOLAIRES (NOUVEAUTÉ) :**

Afin d'harmoniser les fournitures scolaires pour l'ensemble des élèves, l'établissement se charge de les acheter. Elles vous seront facturées à hauteur de 25€/ élève (maximum) pour les classes élémentaires et de 15€/ élève (maximum) pour les classes maternelles.

Il ne vous restera que des achats de matériel propre à l'élève (cartable, trousse ...) : cf liste ci-jointe.

❖ **OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :**


Le secrétariat sera ouvert de 8H15 à 12H00 et de 13H15 à 18H00.

L'accueil téléphonique est assuré de de 8H15 à 12H15 et de 13H20 à 18H00.



**BONNES VACANCES A TOUS !!!**

Monsieur CIA,  
Chef d'établissement



**ENSEMBLE SCOLAIRE  
SAINTE AGNÈS**  
4, rue du Port Chaput  
83630 VOLVIC  
Tél : 04 79 33 51 68 - Fax : 04 79 33 82 67  
RNE : 083 1115 17